Mairie de Saint Laurent de Chamousset

Rue de Lyon - 69930 Saint Laurent de Chamousset

Tél: 04-74-70-50-19 - **Fax**: 04-74-70-58-78-

Courriel: mairie@saintlaurentdechamousset.fr - www.saintlaurentdechamousset.fr

Horaires d'ouverture : Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30-12h30/14h00-17h30 - samedi : 9h00-12h00

Passeport et Carte Nationale d'Identité Sécurisée sur rendez-vous UNIQUEMENT

La présence du demandeur (même mineur) est OBLIGATOIRE au dépôt du dossier et au retrait du titre. Les documents sont à présenter en ORIGINAL uniquement.

☐ Le formulaire de demande CERFA à compléter lors de votre venue en mairie ou préalablement
sur le site www.ants.gouv.fr (Attention de ne pas oublier de noter, télécharger ou imprimer le numéro
<u>de</u> la pré-demande).
☐ Titre Sécurisé : Carte d'identité et/ou Passeport électronique ou biométrique.
☐ Copie intégrale de votre acte de naissance, de mariage ou de décès (- 3 mois) à demander
à la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès : Si vous ne possédez pas de titre sécurisé ou
en cas de modification d'état civil.
Etat civil complet des parents du demandeur : Nom de naissance, prénoms, dates et lieux de
naissance.
Une photographie d'identité de bonne qualité, (de moins de 6 mois obligatoirement), non
découpée. Il est conseillé de vous adresser à un photographe.
Taille du demandeur.
Une facture datant de moins d'un an au nom du demandeur (ou de son époux (se)) : eau,
électricité, gaz, téléphone, portable, certificat d'imposition ou de non-imposition (Attention : l'adresse mentionnée ne pourra être modifiée lors de la saisie du dossier).
☐ Si le demandeur majeur est hébergé:
O Attestation de domiciliation (formulaire disponible en Mairie) <u>complétée et présentée avec</u> :
O Justificatif de domicile de l'hébergeant
O Pièce d'identité de l'hébergeant
☐ Pour une personne mineure :
O Présence obligatoire du demandeur et d'un représentant légal
O Pièce d'identité du représentant légal
☐ En cas de séparation des parents :
O Jugement de divorce ou ordonnance de séparation désignant le(s) parent(s) exerçant l'autorité parentale,
O Attestation du parent non présent (formulaire disponible en Mairie) avec copie de sa pièce d'identité.
Timbres fiscaux : à acheter au Trésor Public ou dans un bureau de tabac/presse ou sur le site
timbres.impots.gouv.fr:
O Passeport:
Adulte (validité du passeport : 10 ans) : □ 86 €
Mineur (validité du passeport : 5 ans) : □ 42 € pour un enfant âgé de + de 15 ans
☐ 17 € pour un enfant âgé de - de 15 ans
o Carte Nationale d'Identité Sécurisée :
Uniquement en cas de perte ou de vol (majeur et mineur) □ 25 €
☐ Déclaration de vol ou de perte établie par la Police ou la Gendarmerie.

Tout dossier incomplet, non présence du demandeur, présentation de documents non originaux ou non conformes, nous obligera à refuser votre demande (Nouveau RV obligatoire).